



## Rapport des juges principaux

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Jeudi, le 22 août 2019	<b>Heure de départ</b>	18 h 30	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 20 °C)			
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	<b>Inscriptions totales</b>	77/82
<b>Pari mutuel</b>	\$93,053			
Contact   Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

<b>Juge principal</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	Frenette Ben

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Examen avec le conducteur Guy Gagnon au sujet de la Course 1, du 18 août 2019, alors qu'il menait le #5, "UNDERCOVER BRO", concernant une interférence après le poteau de ½ mille. Son explication a été partiellement acceptée et aucune sanction n'a été attribuée.

### Courses :

- Rien à signaler.
- Comme il n'y avait que quatre chevaux partants, l'argent pour la 5<sup>e</sup> position a été retenu par l'Association (règle 18.02 de la CAJO). Rien à signaler.
- Enquête et objections des conducteurs (retenues) au sujet de potentielles interférences entre le #3, "SPARE SEED", (Jonathan Lachance), et le #4, "ORLYS FURY", (Richard Simard) ; après le départ, le #4 a fait un bris d'allure et a causé une interférence (inscrit dans la statistique avec bris pour cause d'interférence) au #3 ; le #4 est arrivé en 5<sup>e</sup> position et a été placé en 6<sup>e</sup> position (règle 22.09 de la CAJO).

Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/QUBDLsZ9rwk>

4. Rien à signaler.
5. Objection du conducteur du #4, "BLACKJACK SOLEIL", (Eric Beausoleil), qui est arrivé en 5<sup>e</sup> position contre le #1, "SPORTS SCENE", (Pascal Berube), qui est arrivé en 4<sup>e</sup> position ; Mr. Beausoleil a déclaré que le #1 lui avait bloqué le passage vers la voie de dépassement ; l'objection a été rejetée comme le #1 n'était pas à la tête du peloton au début du dernier droit (règle 22.05.02.2 (ii) de la CAJO). Rien à signaler.

Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/koRahPAY5Oc>

6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Départ retardé par le #8, "ZARCONIA SEELSTER", (Andrew Moore) ; Mr. Moore – infraction à la règle 22.03 (j)(i) de la CAJO (retarder le départ) et il a reçu une sanction pécuniaire de \$100 (SB 50963).

Examen du bris par le #1, "BARNYARD DALI", (Marie-Claude Auger), après le poteau de  $\frac{3}{4}$  de mille ; en perte d'allure, le #1 a provoqué une interférence au #6, "DONTTELLTHAWIFE", (Robbie Robinson), et au #8, "ZARCONIA SEELSTER", (Andrew Moore). Aucun placement n'est requis comme le #1 est arrivé en 8<sup>e</sup> position (la dernière). Rien à signaler.

9. Le #4, "LOOKIN ATA WINNER", a été retiré par le vétérinaire de la CAJO à la dernière minute (boiteux). Remboursement de: \$144. Le #1, "CAMMANDER RUFF", a eu de l'équipement brisé (baguette de tête), après le départ, et a terminé avec son équipement brisé. Rien à signaler.
10. Nouvel alcootest. Le #3, "MASTER ELEMENT", est arrivé distancé et devra se qualifier pour la performance (l'entraîneur en sera informé) ; le #3 a été examiné par le vétérinaire de la CAJO qui a constaté que le cheval était asymptotique. Le conducteur du #7, "MITT JAGGER", (Ted McDonald), sera présent dans le bureau des juges pour l'examen de sa stimulation. Rien à signaler.

#### **Réclamations :**

- 9 – Le #1, "OK JASMINE" – (1 réclamation), pour \$7,000, par 9096-9205 Quebec et Pierre Mineault (entraîneur Stephane Pouliot).
- 9 – Le #2, "ER RHONDA" – (1 réclamation), pour \$8,750, par Gary McDonald (G. McDonald entraîneur).